



GÉRER LES SINISTRES D'ENTREPRISES RISQUES "STANDARDS"

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
CR050	10 jours - 70 h	Bases	Présentiel ou à distance	5150,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 06/10/2025 au 07/11/2025

OBJECTIFS

- S'initier à la méthodologie de règlement des sinistres d'entreprise
- Appréhender le contenu d'un dossier sinistre et les étapes du règlement
- Gérer les sinistres incendies et dégâts des eaux et appliquer les conventions IRSI et CIDE COP
- Maîtriser les mécanismes principaux de la responsabilité civile des entreprises

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**](#)
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les formateurs alternent les apports techniques et méthodologiques pour permettre l'analyse du contrat et l'acquisition d'une méthodologie de règlement de sinistres. Les participants réalisent des cas pratiques.

Formateur(s) :

Ce parcours de formation est animé par des professionnels de la gestion des sinistres d'entreprise, formateurs experts de l'Ipass.

PROGRAMME

[Cette formation permet de valider le bloc 2 du titre RNCP 39615 : Chargé d'indemnisation en assurance -BC02 : Instruire le dossier dans un environnement juridique et technique spécifique](#)

A. GERER LES SINISTRES INCENDIES

1. Vérifier la validité du contrat et les garanties
2. Vérifier les conditions de paiement de l'indemnité
3. Evaluer le dommage et déterminer l'indemnité
4. Examiner les possibilités de recours

B. REGLER LES SINISTRES DEGATS DES EAUX

1. Analyser les garanties dégâts des eaux et déterminer le droit à indemnisation
2. Gérer le sinistre dans le cadre de la convention IRSI
3. Gérer le sinistre dans le cadre de la convention CIDE COP

C. GERER LES SINISTRES DE RC DES ENTREPRISES

1. Appliquer les garanties
2. Maîtriser les mécanismes de l'instruction
3. Régler le sinistre

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

L'accès à la certification est possible par la VAE. L'obtention de la certification professionnelle est subordonnée à la validation des blocs de compétences visés par la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

Equivalences et passerelles :

Cette formation n'a pas de lien avec d'autres certifications.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation risques d'entreprises

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

5150,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 25/01/2026 à 09:44